

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 décembre 2023	12 décembre 2023
19	14	14 + 2		

**Délibération 2023\_12\_01 : Vente en partie de la parcelle 413 et de la parcelle 412**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP**

**Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.**

**Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).**

**Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2141-1,

**Vu** la délibération n°2023\_11\_02 portant sur la désaffectation en partie des parcelles A412 et A413 et l'intégration de ce terrain dans le domaine privé de la commune,

**Vu** la délibération n°2023\_04\_02 portant sur la vente de la parcelle 412,

**Vu** la demande du PC n°017.340.23. A0010 par la SCI NISTOR IMOB représentée par Monsieur Nistor Lucian, sur ce terrain (composé d'une partie de la parcelle A412 et d'une partie de la parcelle A413) situé route de Roiffé d'une superficie de 618 m<sup>2</sup>,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité avec une abstention (M. Boucard),**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à vendre ce terrain à la SCI NISTOR IMOB pour 50€ le m<sup>2</sup> soit un total de 30 900€
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 18 décembre 2023

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX